



Police

FAQ 2006-53

OBJET

Relèvement des frais forfaitaires déductibles dans le précompte professionnel : hausse de la rémunération nette à partir de décembre 2006 - **ERRATUM**

Référence(s) :

1. [FAQ 2006-49 du 24-11-2006](#) ;
2. Communiqué de presse SPF Finances, Secrétariat du Vice-Premier Ministre, Cellule Presse et Communication du 30-11-2006 ;
3. Loi du 26-11-2006 portant modification de l'article 51 du Code des impôts sur les revenus 1992, M.B. 05-12-2006 ;
4. Arrêté royal du 29-11-2006 portant exécution de la loi du 26-11-2006 portant modification de l'article 51 du Code des impôts sur les revenus 1992 ;
5. Arrêté royal du 29-11-2006 accordant une réduction complémentaire de précompte professionnel pour frais forfaitaires, M.B. 05-12-2006.

Chargé de dossier

SSGPI- Contactcenter Tel 02 554 43 16

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier REYNDEERS, a annoncé une augmentation de la rémunération nette du mois de décembre des travailleurs. Celle-ci est réalisée grâce à l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles pour les travailleurs.

Une loi du 26 novembre 2006 permet en effet de relever le pourcentage de ces frais professionnels déductibles à partir de l'exercice d'imposition 2007 (revenus 2006).

Deux arrêtés royaux du 29-11-2006 fixent le montant de cette augmentation et concentrent celle-ci sur les rémunérations imposables du mois de décembre, en diminuant le précompte professionnel.

Augmentation du traitement du mois de décembre 2006	
Rémunérations imposables de décembre 2006	Diminution du précompte professionnel
Jusqu'à € 735,00	€ 14,04
Entre € 735,01 et € 975,00	€ 16,92
Entre € 975,01 et € 1350,00	€ 22,56
Entre € 1350,01 et € 2850,00	€ 25,44
Entre € 2850,01 et € 4695,00	€ 28,20
Plus de € 4695,00	€ 21,36

Le relèvement des frais forfaitaires déductibles est une réduction unique (il est en effet uniquement d'application sur le précompte professionnel calculé sur les rémunérations du mois de décembre 2006).

D'ores et déjà, le gouvernement aurait décidé que cette augmentation des frais professionnels déductibles serait doublée en 2007.